

Séquence : L'élection

Compétences visées :

- Connaître les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie représentative (l'élection)

Compétences du socle commun : **Compétence 6 : Les compétences sociales et civiques**

- Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les mettre en application.
- Prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue.

Séance 1	Les élections (municipales)		
Objectifs : Connaître les fonctions de l'élection : départager/désigner. Connaître l'organisation matérielle d'une élection et la chronologie de ses opérations.			
Déroulement :	Organisation :	Durée :	Matériel :
<p>1^{ère} étape : situation problème Afficher la photo d'une urne avec des bulletins dedans. « De quoi s'agit-il quand s'en sert-on ? » → Il s'agit d'une urne qui contient des bulletins de vote. On s'en sert lors d'une élection (désignation d'une ou plusieurs personnes par vote) « Quelles types d'élections connaissez-vous ? » → municipales, cantonales, présidentielles, des déléguées</p> <p>2^{ème} étape : étude de documents Afficher le dessin d'un bureau de vote, lecture du document « Comment appelle-t-on la personne qui vote ? Qui a le droit de voter ? » → On appelle électeur la personne qui a le droit de voter dans une élection. « A quoi voit-on que l'électeur a le choix entre plusieurs listes ou candidats ? Pourquoi est-il important de passer dans l'isoloir ? Qui vérifie que l'électeur est bien la bonne personne ? Comment le vérifie-t-on ? Pourquoi l'électeur doit-il signer la liste électorale ? » Distribution de la fiche Les élèves répondent par écrit aux questions Mise en commun</p>	Collectif - oral	20 min	Photo TBI
	Individuel - écrit	15 min	Fiche l'élection
	Collectif- oral	15 min	
Bilan :			
Séances 2	Les électeurs		
Objectifs : Connaître les conditions pour être électeur, repérer quelles étapes historiques du droit de vote en France			
Déroulement :	Organisation :	Durée :	Matériel :
Rappel de la séance précédente	Collectif – oral	5 min	
1^{ère} étape : situation problème « Qui a le droit de voter ? »		10 min	Photos TBI

Noter les réponses des élèves.

Afficher la frise historique

« De quand date le droit de vote ? Qui a le droit de voter à ce moment là ? Combien de temps les femmes ont attendu pour voter ? Que se passe-t-il en 1974 ? »

→ En 1848, les hommes de 21 ans et plus peuvent voter, il faut attendre 1944 pour les femmes. En 1974 le droit de vote est descendu à 18 ans. Un électeur doit avoir 18 ans, ne pas être condamné pour crime et délits graves, être français (ou Européens pour les municipales), être inscrit sur les listes électorales.

« Une fois inscrit sur les listes, l'électeur reçoit une carte électorale. Comment se présente-t-elle ? Quelles informations y trouve-t-on ? »

→ La carte électorale n'est pas indispensable pour voter, une carte d'identité suffit.

2^{ème} étape : étude de documents

Afficher une carte électorale

« Qui vote ? (identité, âge, nationalité) où vote cet électeur ? Quelle est son adresse ? que peut-on en déduire ? ... »

→ La carte électorale est établie par le maire et distribuée 3 jours au plus tard avant le scrutin. Pour l'obtenir, il faut avoir son adresse dans la commune ou y habiter depuis 6 mois. Fournir des papiers prouvant son identité et sa nationalité française (livret de famille, carte d'identité, permis de conduire)

Distribuer la carte électorale vierge

Les élèves remplissent leur carte.

3^{ème} étape : synthèse

10 min

Individuel -
écrit

10 min

Fiche carte
électorale

Individuel écrit

15 min

Feuille de
classeur

Bilan :